



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR – VALERO (Suppléante) - MM BLANC – BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – BRET (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN.

N° 2013/56

Objet : MAPAD Résidence la Grèze : Tarifs 2013

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn en date du 31 décembre 2012 portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 à la Résidence La Grèze,

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver les tarifs 2013 de la MAPAD Résidence la Grèze, à savoir :

Hébergement (pour les résidants de + de 60 ans)	=	47,87 €
Hébergement (pour les résidants de – de 60 ans)	=	63,65 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	19,59 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	12,43 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2013 de la MAPAD Résidence La Grèze comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 avril 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE